

Objet : Budget annexe « Assainissement » - Décision modificative 2

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. MALLEIN. MANTEL MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. TAVEL (Pouvoir F. MANTEL).

ABSENTS : MMES MM. ALLARD. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Explique à l'assemblée qu'il y a lieu de corriger les imputations comptables d'études suivies de travaux d'exercices antérieurs ;

Indique qu'à cet effet, la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget annexe « Assainissement » de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	84 179.02 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	84 179.02 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	84 179.02 €	0.00 €	84 179.02 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	84 179.02 €	0.00 €	84 179.02 €
Total Général		84 179.02 €		84 179.02 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget annexe « Assainissement » de l'établissement,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

